



Fédération des chambres
de commerce du Québec

fccq

Un secteur manufacturier fort pour un Québec Gagnant!

Mémoire de la Fédération des chambres de commerce du Québec
(FCCQ)

présenté dans le cadre de l'élaboration de la stratégie
manufacturière du Ministère du développement économique, de
l'innovation et de l'exportation (MDEIE)

Septembre 2007

555, boul. René-Lévesque Ouest
19e étage
Montréal (Québec) H2Z 1B1
tél. (514) 844-9571 téléc. (514) 844-0226
■
fccq.ca



Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de 162 chambres de commerce, la FCCQ représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau d'affaires au Québec, la FCCQ défend ardemment les intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

Mission

Promouvoir la liberté d'entreprendre qui s'inspire de l'initiative et de la créativité afin de contribuer à la richesse collective en coordonnant l'apport du travail de tous.

Table des matières

Sommaire exécutif	2
I. Intérêt et démarche de la FCCQ	2
II. L'importance du secteur manufacturier au Québec	2
III. Instaurer un climat d'affaires favorable à l'accroissement de la productivité	2
Introduction	4
I. Présentation de la Fédération des chambres de commerce du Québec	4
II. Notre intérêt dans le débat	5
III. Notre démarche	5
Tableau des membres du Comité manufacturier de la FCCQ	7
Partie 1 : Compréhension de la réalité manufacturière actuelle	8
1.1 Un contexte difficile démontré	8
1.2 La « compensation » des pertes d'emplois du secteur manufacturier : attention avant de conclure que tout va bien !	9
1.3 L'importance indirecte du secteur manufacturier mérite d'être davantage prise en compte	11
1.4 Faire de l'avenir du secteur manufacturier une priorité...en continu et l'importance de ne pas se disperser dans l'établissement des priorités et des stratégies d'action	13
Partie 2 : Les enjeux prioritaires : investissement, exportation et...productivité !	13
2.1 Inclure les questions liées à la productivité dans notre réflexion	13
2.2 Investissement manufacturier : la modernisation des équipements freinée par la réalité d'affaires, mais la clé demeure la volonté du dirigeant	15
2.3 Investissements en R-D et en formation : mieux comprendre la réalité des entreprises, mieux s'adapter à leurs besoins et mieux en saisir les déterminants	16
2.4 Commerce international du Québec : une situation inconfortable lorsqu'on analyse les deux aspects de la question (exportation et importation) et une perspective qui mérite d'être ajustée aux nouvelles réalités	16
Partie 3 : principaux objectifs et pistes d'action	18
3.1 Objectif 1 : Accroître la conscientisation sur l'importance du secteur manufacturier et la compétitivité des entreprises manufacturières	19
3.1.1 Action 1 : Mettre sur pied un Conseil du secteur manufacturier...	19
3.1.2 Action 2 : Faire du Comité manufacturier de la FCCQ un Comité permanent et ouvrir un poste au Conseil d'administration de la FCCQ à un représentant du secteur manufacturier...	20
3.2 Objectif 2 : Accroître l'investissement en modernisation des équipements et l'innovation (produits et processus)	20
3.2.1 Action 1 : Abolir immédiatement la taxe sur le capital pour les entreprises manufacturières...	20
3.2.2 Action 2 : Mobiliser les entreprises manufacturières autour de l'importance d'investissement dans la modernisation, l'innovation et la performance.	22
3.2.3 Action 3 : Soutenir les entreprises qui brevètent des produits ou des procédés en inversant le fardeau de la preuve en matière de dumping et en soutenant davantage les entreprises victimes de contrefaçon (en collaboration avec le gouvernement fédéral).	23
3.3 Objectif 3 : Accroître les parts de marché des entreprises québécoises en renforçant leur positionnement dans les chaînes d'approvisionnement domestique et internationales	24
3.3.1 Action 1 : Poursuivre les efforts visant à renforcer le développement international des filières industrielles québécoises et l'intégration aux chaînes d'approvisionnement mondiales...	24
3.3.2 Action 2 : Accroître les efforts visant à accentuer le renforcement des corridors de commerce existants et les initiatives visant à en développer de nouveaux...	25
Conclusion	25

Sommaire exécutif

I. Intérêt et démarche de la FCCQ

Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie manufacturière, le Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation (MDEIE) a consulté l'ensemble des partenaires économiques regroupés au sein du Conseil des partenaires économiques dont la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ). La FCCQ est un acteur unique et incontournable puisqu'elle est l'étendard des entrepreneurs du Québec, toutes régions confondues.

Afin d'appuyer le ministère dans l'élaboration de sa stratégie, la FCCQ a mis sur pied un comité manufacturier représentatif des entreprises manufacturières de l'ensemble du territoire québécois. Son mandat était d'établir un consensus sur les moyens et les efforts à mettre en œuvre pour sortir le secteur manufacturier de sa situation économique difficile.

Une fois de plus, la capacité de la FCCQ à mobiliser la communauté d'affaires de l'ensemble du Québec a été démontrée. Les efforts du comité ont mené à un plan simple faisant l'unanimité, à des pistes d'actions articulées autour d'objectifs communs. La FCCQ tient à souligner la participation et l'engagement exceptionnels de ses membres.

II. L'importance du secteur manufacturier au Québec

Le secteur manufacturier est capital pour l'économie québécoise : un employé sur cinq y travaille, 15% de la production québécoise s'y trouve, 90% des biens québécois exportés y sont fabriqués et près de 20% de l'investissement en machinerie et équipement y est fait. De plus, le secteur manufacturier est l'un des secteurs industriels qui engendrent le plus de retombées économiques par dollar investi.

Au cours des dernières années, les manufacturiers québécois ont été durement affectés par plusieurs facteurs en dehors de leur contrôle dont : l'appréciation du dollar canadien (une réduction brutale d'un avantage concurrentiel), la forte concurrence des pays émergents à faible coût de main d'œuvre et la hausse généralisée du prix de l'énergie et des matières premières. Ces changements d'ordre économique ont mené à des pertes de parts de marché à la fois au Canada et à l'étranger, des fermetures d'usines, des licenciements, la disparition progressive d'industries manufacturières (e.g. celles du cuir, du vêtement et du bois) et des marges de profit affaiblies. La situation est difficile pour l'ensemble des manufacturiers. Il est important d'agir rapidement.

III. Instaurer un climat d'affaires favorable à l'accroissement de la productivité

Tous s'entendent pour admettre que l'accroissement de la productivité des entreprises est la clé d'avenir pour la compétitivité du secteur manufacturier québécois.

Les investissements en acquisition et en modernisation d'équipements constituent un élément-clé dans l'accroissement de la productivité. La décroissance de ces investissements au Québec est inquiétante. Contrairement à une idée reçue, l'appréciation récente du dollar canadien n'a pas incité les entreprises manufacturières québécoises à accroître leurs investissements. En effet, la capacité de générer des marges de profit et la confiance en l'avenir pèsent davantage dans la balance que le prix de revient de l'équipement. Pour les entreprises manufacturières québécoises, la question est de déterminer s'il est rentable d'investir à long terme au Québec.

La pérennité du secteur manufacturier québécois dépend simplement de la présence de conditions favorables à la productivité, favorable à la rentabilité nécessaire aux investissements. Afin que le soutien du gouvernement soit efficace auprès des entreprises manufacturières, le comité manufacturier suggère que l'action du gouvernement se conçoive et se mette en œuvre sur la base de trois principes : la **simplicité** (de l'intention à son application), la **limpidité** (de l'application au résultat) et la **stabilité** (du résultat à sa prévisibilité). Pour créer un climat d'affaires plus favorable à l'accroissement de la productivité au Québec, les membres du Comité manufacturier suggèrent d'articuler les actions autour de trois grands objectifs :

- 1) Accroître la conscientisation sur l'importance du secteur manufacturier et la compétitivité des entreprises manufacturières;
- 2) Accroître l'investissement en modernisation des équipements et l'innovation (produits et processus) et
- 3) Accroître les parts de marché des entreprises québécoises en renforçant leur positionnement dans les chaînes d'approvisionnement.

IV. Les pistes d'action proposées par le comité manufacturier de la FCCQ

Le comité manufacturier de la FCCQ propose un plan simple et cohérent afin d'améliorer la productivité et la compétitivité du secteur manufacturier québécois. Les pistes d'actions répondent aux trois grands objectifs et sont basés sur les principes de simplicité, limpidité et stabilité. Toutes ces pistes d'actions font consensus au sein du Comité manufacturier de la FCCQ.

- 1) De mettre sur pied un conseil du secteur manufacturier qui se rapporterait au MDEIE et sur lequel siègeraient des manufacturiers et des représentants du gouvernement pour échanger sur les enjeux de ce secteur. Les représentants des manufacturiers devraient être choisis par les manufacturiers eux-mêmes.
- 2) Rendre le comité manufacturier de la FCCQ permanent et ouvrir un poste de représentant du secteur manufacturier au conseil d'administration de la FCCQ afin de faire de l'avenir du secteur manufacturier une constante préoccupation et de mobiliser l'ensemble du réseau d'affaires de la FCCQ.
- 3) Éliminer la taxe sur le capital pour les entreprises manufacturières dès 2008 afin d'accroître les investissements et la compétitivité.
- 4) Mobiliser les entreprises manufacturières autour de l'importance d'investir dans la modernisation, l'innovation et la performance afin que s'instaure au Québec une véritable culture de la compétitivité.
- 5) Soutenir les entreprises innovatrices en inversant le fardeau de la preuve en matière de contrefaçon afin de mieux protéger la propriété intellectuelle des manufacturiers.
- 6) Poursuivre les efforts visant à renforcer le développement international des filières industrielles québécoises et l'intégration aux chaînes d'approvisionnement mondiales afin de multiplier les opportunités de partage de connaissances et d'expériences par les pairs.
- 7) Accroître les efforts visant à renforcer les corridors de commerce existants et à développer de nouveaux corridors afin de promouvoir et d'accélérer l'intégration des chaînes d'approvisionnement nord-américaines.

Introduction

I. Présentation de la Fédération des chambres de commerce du Québec

Grâce à son vaste réseau de 164 chambres de commerce, la FCCQ représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Fondée en 1909, la FCCQ est le plus important regroupement d'entreprises et de gens d'affaires au Québec. La FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel. Sa mission : promouvoir la liberté d'entreprendre qui s'inspire de l'initiative et de la créativité afin de contribuer à la richesse collective en coordonnant l'apport du travail de tous.

La FCCQ a rendu publique en février 2006 sa vision du développement économique du Québec. Intitulée « Pour un Québec gagnant », cette vision économique dégage les axes d'intervention, considérés comme étant prioritaires par les gens d'affaires, de tous les secteurs d'activité qui ont participé à l'élaboration de cette vision. Selon la FCCQ, l'application rigoureuse de ces principes directeurs est essentielle pour assurer le développement de l'économie québécoise, particulièrement dans dix industries considérées comme étant stratégiques pour la création de richesse :

1. L'agroalimentaire
2. Les mines et métaux
3. La foresterie et les pâtes et papiers
4. La fabrication de matériel de transport
5. Les sciences de la vie
6. Le réseau de distribution, le transport et la chaîne d'approvisionnement
7. Les communications, les technologies de l'information et le multimédia
8. La culture
9. Le tourisme
10. Les services financiers

Le secteur manufacturier et ses entreprises jouent un rôle essentiel pour une majorité de ces industries stratégiques, directement ou indirectement. De plus, son rôle dans la transformation de certaines ressources naturelles permettant d'en tirer un maximum de valeur est évident. Pensons à l'électricité pour laquelle, tout en s'assurant de gérer et de valoriser optimalement la ressource, l'importance d'accroître l'approvisionnement et de l'offrir à un prix compétitif à ces entreprises transformatrices constitue une priorité pour la FCCQ.

Les entreprises manufacturières doivent affronter d'importants défis. Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) le reconnaît d'ailleurs par sa volonté de lancer cet automne une stratégie manufacturière qu'elle est à travailler avec l'ensemble des partenaires économiques regroupés au sein du Conseil des partenaires économiques, auquel siège et joue un rôle actif la FCCQ.

Pour retrouver leur dynamisme, les entreprises manufacturières doivent « ramer » un peu plus fort et l'effort devra même se renforcer dans l'avenir. La perte de l'avantage sur les prix avec l'appréciation du dollar canadien et la concurrence des pays en émergence, la question démographique, l'impasse des finances publiques, la tendance au déplacement de la richesse vers l'ouest, l'intensification de la mondialisation,

l'impératif de la compétitivité fiscale, l'accélération de la course à l'innovation, etc., sont autant de facteurs conduisant à l'urgence de jouer toutes les cartes favorables au développement économique.

Pour y arriver, elles comptent sur une mobilisation de tous et sur un gouvernement qui comprend bien la réalité dans laquelle elles se trouvent et qu'il mette rapidement en œuvre les actions nécessaires, sur la base d'une prise de conscience, d'un sentiment d'urgence et d'une priorisation adéquate des enjeux.

II. Notre intérêt dans le débat

La FCCQ a décidé de saisir l'opportunité de prendre position dans la présente réflexion et de proposer des solutions qui inspireront, le souhaite-t-elle, la stratégie qu'entend annoncer cet automne, le MDEIE pour le secteur manufacturier québécois. Quatre raisons principales expliquent le leadership assumé par la FCCQ dans ce dossier.

Premièrement, la FCCQ est toujours interpellée par les questions liées à l'avenir du secteur manufacturier en raison de son importance sur l'économie (présent dans toutes les régions, entreprises motrices par leurs effets directs et indirects sur l'emploi, l'innovation, l'exportation, etc.). Ces éléments seront développés plus loin.

Deuxièmement, la FCCQ siège depuis sa création au Conseil des partenaires économiques et a contribué dès le départ à ce que la question du secteur manufacturier soit traitée de manière prioritaire. La réalité actuelle appelle à l'urgence de prendre conscience et d'agir.

Troisièmement, la FCCQ croit essentiel de se mobiliser autour de l'avenir du secteur manufacturier. La FCCQ détient cette capacité de mobiliser l'ensemble de la communauté d'affaires québécoise, et en particulier des joueurs importants de l'industrie manufacturière de toutes les régions. La démarche adoptée dans le cadre du présent exercice l'illustre de très belle façon.

Enfin, la FCCQ représente les entreprises de l'ensemble des régions du Québec, ce qui en fait un acteur incontournable, non seulement lorsqu'il est question de développement économique en général et du secteur manufacturier en particulier, mais également lorsqu'il s'agit des enjeux touchant le développement régional. La FCCQ a ainsi pris part dans le passé aux débats portant sur l'aide fiscale aux régions ressources dans le cadre de la Stratégie de développement des régions ressources (SDÉRR). Il convient de profiter de l'occasion pour reprendre en Comité les éléments principaux de ce débat dans le but d'en arriver à une compréhension qui fasse consensus en plus de trouver des terrains d'entente sur les solutions à apporter. Cet exercice contribuera certainement à renforcer le rôle de catalyseur et de mobilisateur de la FCCQ dans le cadre des travaux de consultation du Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie (présidé par Robert Gagné de l'école des Hautes études commerciales).

III. Notre démarche

Dès le lendemain de la réunion de la dernière rencontre du Conseil des partenaires économiques, la FCCQ a alerté son réseau et a mis sur pied un comité formé d'industriels provenant de partout au Québec afin de l'aider à prendre position sur cet important enjeu et, par conséquent, à les représenter plus efficacement. Le mandat du comité se définit comme suit :

1. Prendre connaissance des présentations faites par le MDEIE au Conseil des partenaires économiques les 18 mai et 29 juin;
2. Apporter, en fonction de leurs expériences d'industriels, un éclairage permettant de
 - a) clarifier, de compléter et de s'entendre sur une compréhension de la situation et ses impacts en se concentrant principalement sur les thèmes déterminés par le Conseil des partenaires économiques, soit l'investissement et l'exportation;
 - b) d'identifier les enjeux qui devraient être traités prioritairement; et
 - c) de proposer des pistes d'action.
3. Contribuer, par la rédaction de ce rapport, à influencer positivement et constructivement la stratégie manufacturière en préparation au MDEIE;
4. Partager les expériences et explorer des pistes de solution pour jeter un éclairage sur la question des aides fiscales aux régions ressources et se préparer aux travaux du groupe de travail mis sur pied afin d'évaluer notamment les effets réels (positifs et négatifs) de ces mesures fiscales particulières.

Trois rencontres ont été organisées et la participation des membres à chacune d'elle a été très forte. L'engagement des membres du comité a été remarquable et les attentes à l'égard de la stratégie manufacturière du MDEIE et des autres actions qui suivront (le budget 2008-2009 notamment) sont élevées.

Tableau des membres du Comité manufacturier de la FCCQ

Nom	Fonction	Entreprise	Lieu(x) d'opération au Québec
Denis Pilon	Président-directeur général	ABP Canada	Rouyn-Noranda
Bernard J. Ledoux	Président	Advantag Canada Inc.	Drummondville
Josée Gagné	Présidente	Bioetik Inc.	Rouyn-Noranda
Robert Dutil	Vice-président, directeur général	Structal division de groupe Canam inc.	Québec (Structural div Canam) Boucherville (autres div Canam) St-Georges (autres div Canam) St-Gédéon (div. Canam) Laval (usine de Structal)
Jacques Cabana	Président directeur général	Corporation Flight Dynamics	St-Jean-sur-le-Richelieu
André L'Heureux	Directeur développement des affaires et de la R&D	Tabac A.D.L. div. de Gestion A.D.L.	Pointe Bleue (Lac St-Jean)
Serge Gagné	Président	Groupe G.L.P. Hi-Tech Inc.	St-Jean-sur-le-Richelieu
Eric Caron	Président	Groupe Tremca Inc.	St-Jean-sur-le-Richelieu
Stéphane Lamarre	Directeur d'usine	Hubbell Canada LP	Montréal
Daniel Tremblay	Directeur général	Kruger Wayagamack	Trois-Rivières Sherbrooke (Kruger inc) Montréal (différentes div. de Kruger) Crabtree (Usine de Crabtree)
Jacques Mayer	Directeur	Les Manufacturiers Volton	Montréal Nord
Julie Larivière	C.A. et contrôleur	Manseau & Perron	Rouyn-Noranda
André Paquet	Président et chef de la direction	Mécanicad	Rouyn-Noranda
Yves Goudreau	Directeur développement des affaires	Premier Tech Ltée	Rivière-du-Loup Drummondville Joliette Terrebonne Delson Dorval St-Henri-de-Lévis La Pocatière Matane Baie-Comeau
Jacques Cyr	Co-proprétaire	Pro-tek-santé	Montréal Nord
Bruno Gagnon	Consultant	Services Bruno Gagnon Inc.	Rivière-du-Loup
Jacques Blouin	Vice-président exécutif	Supermétal Structure inc.	Sherbrooke Lévis
Donald Lalanne	Directeur général	Termaco Ltée	St-Jean-sur-le-Richelieu
Michel Pigeon	Professeur titulaire	Université Laval – Génie Civil	Québec
Stéphane Poirier	Directeur financier	Wyeth Montréal	Montréal
Hélène Larouche	Chef affaires extérieures	Wyeth pharmaceutiques	St-Laurent

Partie 1 : Compréhension de la réalité manufacturière actuelle

La FCCQ cherche dans cette section, à partir des analyses fournies par le MDEIE au Conseil de partenaires économiques, à enrichir la compréhension de la réalité manufacturière québécoise actuelle tout en insistant sur ses effets sur l'économie en général. La situation préoccupe la FCCQ, compte tenu de l'importance du secteur manufacturier dans l'économie québécoise. Il est urgent de faire de l'avenir une « cause » à défendre et la FCCQ entend porter cette cause. Le secteur manufacturier ne se remplace pas automatiquement et les conclusions voulant que « les pertes sont compensées » méritent d'être nuancées. Après tout, les pays prospères sont appelés pays industrialisés et le « nouveau modèle post-industriel des services et du savoir » n'est toujours pas éprouvé!

1.1 Un contexte difficile démontré

Le contexte est extrêmement difficile pour les entreprises manufacturières du Québec. Les entreprises sont frappées par des facteurs externes qui échappent le plus souvent à leur contrôle : concurrence, dollar, coût des matières et de l'énergie, incertitudes sur les perspectives économiques. De ces facteurs, l'appréciation rapide du dollar et l'émergence d'une concurrence de plus en plus vive ont sans doute eu les impacts les plus importants.

Résultats de ces difficultés :

- les pertes d'emplois dans le secteur manufacturier se chiffrent à près 70 000 entre 2002 et 2006 (mesurés en niveaux annuels moyens), ce qui correspond à plus de 10 % de l'emploi total de ce secteur, et des experts estiment entre 29 000 et 35 000¹ le nombre d'emplois qui pourraient être perdus cette année (ces estimations sont au moins en partie confirmées par les discussions que la FCCQ entretient avec les dirigeants industriels) ;
- l'investissement manufacturier est à la baisse (l'investissement en modernisation des équipements est passé de 5,3 milliards de dollars en 2000 à seulement 3,6 milliards de dollars en 2006);
- la balance commerciale (biens et services) du Québec est entrée déficit (- 8 milliards de dollars en 2006 alors qu'elle affichait un surplus de près de 6 milliards sept ans plus tôt) et les parts de marchés des entreprises manufacturières diminuent tant sur le marché domestique que sur les principaux marchés d'exportation (les livraisons des manufacturiers stagnent alors que les importations augmentent);
- les fermetures d'usines et de lignes de production sont nombreuses et ont affecté toutes les régions (de Bécancour à Huntingdon en passant par Port-Alfred, Montmagny, Drummondville, Gatineau, Valleyfield, Disraeli et Longueuil).

Par ailleurs, le modèle de fabrication est en constante évolution. Les chaînes d'approvisionnement se mondialisent, les entreprises sont de plus en plus appelées à focaliser sur leur « core-business » et, par conséquent, à impartir (*outsourcing*) des parties de leurs activités à d'autres entreprises situées ici ou à l'étranger, rendant notamment la frontière traditionnelle entre le secteur manufacturier et celui des services de plus en plus floue. Nous y reviendrons. Ce qu'il importe de retenir pour l'instant, c'est que la capacité à tirer leur épingle du jeu de nos entreprises et de notre économie évolue également.

¹ Joëlle, Noreau (2007), « Dossier manufacturier », *Perspective – Revue d'analyse économique*, vol. 17, été, p. 18.

Certes, certains secteurs manufacturiers ont subi des impacts plus importants que les autres au cours des dernières années. Le MDEIE rappelle que les secteurs du vêtement, du cuir et du bois expliquent à eux seuls près de 50 % des pertes d'emplois. Mais ce message (rassurant ?) renvoie à une interprétation de la réalité qui mériterait d'être approfondie. Une étude réalisée par Secor-Taktik en 2006 sur l'impact de la concurrence asiatique (chinoise en particulier) révèle que les autres secteurs manufacturiers québécois ne sont aucunement à l'abri et qu'ils risquent d'être affectés de manière importante au cours des prochaines années.

« Selon un sondage de la firme Secor-Taktik, plus des deux tiers des fabricants québécois sont mal préparés pour contrer la vague asiatique. Plus de 70 % d'entre eux se croient prêts et considèrent qu'ils ont acquis une bonne connaissance des marchés internationaux. Pourtant, les sondeurs se sont aperçus que beaucoup de répondants exportaient à peine 10 % de leur production... aux États-Unis ». ²

Ce n'est pas uniquement en regardant dans le rétroviseur qu'il faut analyser l'état de santé du secteur manufacturier, mais également en regardant devant.

1.2 La « compensation » des pertes d'emplois du secteur manufacturier : attention avant de conclure que tout va bien !

Cela est particulièrement le cas lorsqu'il est question d'analyser le marché de l'emploi général au Québec. Comme le souligne le MDEIE, les pertes d'emplois du secteur manufacturier ont *a priori* largement été compensées par la création d'emplois dans les autres secteurs, notamment dans celui des services. Une première nuance s'impose ici lorsqu'il est question du secteur des services. Le secteur des services – qui représente au total plus de 75 % de l'ensemble des emplois – n'est certainement pas un tout homogène. Ce secteur se compose d'entreprises ou d'organisations aussi différentes qu'un dépanneur, un salon de coiffure, une entreprise d'ingénierie, un hôpital, un service d'entretien ménager, une boutique d'animaux, une entreprise de services de maintenance industrielle, un jardin botanique, un bureau de notaires, une chambre de commerce, une association d'aide aux victimes de sinistres, un centre de la petite enfance, un casse-croûte, une salle de théâtre, un ministère, etc.

Toutes ces entreprises ou organisations ne se situent pas au même niveau d'un point de vue de leur capacité à créer de la richesse et une partie de leur chiffres d'affaires (et leur survie) dépend souvent de la capacité d'autres entreprises à générer richesse et emplois.

Au net, entre 2002 et 2006, l'économie québécoise a créé 196 000 emplois (268 900 emplois créés contre 72 800 emplois perdus), soit un accroissement de 9,5 % du niveau d'emploi. Le taux de chômage a diminué à 7 % et le taux d'emplois a progressé à 61 %. Mais ces constats méritent aussi d'être nuancés par une analyse plus approfondie. Les emplois créés sont différents de ceux qui ont disparu et les variations sont très importantes d'un secteur à l'autre.

Dans le dernier numéro de *Perspectives : Revue d'analyse économique* publié cet été, François Dupuis, vice-président et économiste en chef de Desjardins, croit aussi que le marché du travail québécois affiche un « visage à deux faces » :

² Repris de l'édition en-ligne du *Magasine PME*, 1^{er} juin 2007.

« (...) malgré cette création d'emplois, il reste un sentiment d'inconfort. Cette perception, entretenue principalement par deux phénomènes, soit le vieillissement de la main-d'oeuvre et l'effritement du secteur manufacturier, nous amène à questionner la capacité de notre économie à se démarquer et à créer de la richesse. En fait, on en arrive à douter de la suffisance des ressources à maintenir notre niveau de vie à moyen terme et à long terme ».³

Du côté des secteurs perdants (c'est-à-dire des secteurs qui ont perdu des emplois), à lui seul, le secteur manufacturier représente 93 % des pertes d'emplois sur cette période (67 800). Or, on sait que les employés de ce secteur bénéficient en général de conditions de travail (rémunération, sécurité d'emploi, temps plein, avantages sociaux, etc.). Un écart favorable qui se situe au Québec à 18,6 % comparativement à l'ensemble du secteur privé.⁴ De plus, plusieurs de ces travailleurs occupent des emplois spécialisés et leur employabilité ailleurs n'est pas toujours évidente.

Du côté des secteurs gagnants, on constate que 34 % des emplois créés viennent des secteurs du commerce de gros et de détail (effets multiplicateurs limités) et de la construction (très dépendent des cycles économiques). Environ 26 % provient des secteurs des soins de santé et assistance sociale et des services d'enseignement (très largement financés par l'État). Seuls deux secteurs privés à valeur ajoutée relativement forte (en supposant que ces emplois soient liés à des activités créatrices de richesse ou à l'exportation) affichent des croissances importantes : les services professionnels, scientifiques et techniques ainsi que le secteur des finances, des assurances, de l'immobilier et de la location (24 % des emplois créés).

Le tableau suivant, tiré de l'Indicateur économique 2007, que la FCCQ rendra public en septembre, présente ces statistiques sur les variations d'emplois.

Variation annuelle du niveau de l'emploi, Québec (en milliers)					
	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2002-2006
Industries primaires et secondaires	-17,2	-3,9	12,6	-24,8	-33,3
Agriculture	-4,6	-6,9	10,7	4,3	3,5
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	-1,4	-2,7	2,1	0,4	-1,6
Services publics	0,5	1,8	-0,4	-2,1	-0,2
Construction	9,5	1,6	14,7	6,9	32,7
Fabrication	-21,1	2,2	-14,5	-34,4	-67,8
Industries tertiaires	76,1	55,5	24,3	73	228,9
Commerce	27,6	15	8,3	8,9	59,8
Transport et entreposage	12,6	7,9	-13,3	2,8	10
Finance, assurances, immobilier et location	-3,3	12,8	1,9	18,5	29,9
Services professionnels, scientifiques et techniques	3,7	11,3	0,9	17,6	33,5
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	-7,6	-0,1	13,7	9,2	15,2
Services d'enseignement	8,5	-7,6	7,4	17,1	25,4
Soins de santé et assistance sociale	17,2	14,7	3,4	9,4	44,7
Information, culture et loisirs	3,4	4,6	1,8	-7,5	2,3
Hébergement et services de restauration	10,7	-7,5	7,1	-0,9	9,4
Autres services	4,5	0,9	-6,9	-2	-3,5
Administrations publiques	-1,2	3,4	0	0	2,2
Toutes les industries	58,9	51,7	36,8	48,2	196

Source : Statcan

³ François, Dupuis (2007), « Le marché du travail a-t-il un visage à deux faces ? », *Perspective – Revue d'analyse économique*, vol. 17, été, p. 3.

⁴ Données de l'Institut de la statistique du Québec.

Évidemment, cela a un effet sur la part du secteur manufacturier dans l'économie québécoise qui représentait encore près de 20 % de l'emploi total il y a une dizaine d'année. La proportion de l'emploi manufacturier ne représentait plus que 15,4 % de l'emploi total en 2006. De plus, la part du secteur manufacturier dans le produit intérieur brut (PIB) est passée de près de 25 % à 20,4 % sur à peu près la même période. Le Québec n'est pas le seul à voir la part de son secteur manufacturier s'effriter, mais il se distingue par la part plus importante occupée par celui-ci dans son économie comme le MDEIE le révèle. Les discussions des membres du Comité manufacturier de la FCCQ amènent à soulever certaines questions qui n'ont pas de réponse évidente, mais qui méritent d'être creusées davantage. De quelle façon la rapidité de cette évolution vulnérabilise-t-elle notre économie en conjonction avec la perspective d'un éventuel cycle économique baissier ? Y a-t-il un seuil en-dessous duquel la part du secteur manufacturier ne devrait pas descendre ? Les réponses à ces questions permettraient de rendre l'action publique plus efficace en matière économique.

1.3 L'importance indirecte du secteur manufacturier mérite d'être davantage prise en compte

Car le secteur manufacturier a une importance majeure pour l'économie québécoise, une importance qui va au-delà de ses effets directs (parts de l'emploi ou du PIB), sur laquelle notre analyse devrait davantage insister.

D'abord, il existe l'effet multiplicateur de ce secteur. Intuitivement, quelque chose nous dit qu'un investissement d'un million de dollars pour la construction d'un centre commercial a un effet d'entraînement économique moindre qu'un investissement dans une usine qui produira un produit qu'elle vendra par la suite. D'autant plus si ce produit est destiné à être vendu à l'extérieur du Québec comme c'est le cas avec 60 % des produits que le Québec fabrique. Il y a un double effet généré par l'entreprise manufacturière : un effet de valeur ajoutée qui vient de l'accroissement de la valeur entre l'extrait et l'intrant (matière première, salaires, etc.) et un effet d'entrée de dollars venant de l'extérieur.

L'intuition peut être en partie validée par une analyse empirique plus poussée en se servant notamment d'études ayant cherché à mesurer cet effet multiplicateur du secteur manufacturier au Canada et ailleurs dans le monde (il est difficile de trouver de telles analyses pour le Québec).

En raison de l'existence de liens entre le secteur manufacturier et le reste de l'économie, l'activité manufacturière engendre indirectement une plus grande activité économique. Par exemple, elle stimule l'activité d'industries dont la production alimente le secteur manufacturier en biens et services intermédiaires, et hausse l'emploi et l'investissement dans ces industries.

Selon une étude réalisée par une économiste d'Industrie Canada en 2004 pour Statistique Canada, en 1999, le multiplicateur du secteur manufacturier canadien était estimé à 1,62, ce qui signifie que chaque dollar de production manufacturière demandée peut engendrer indirectement 0,62 dollar d'activité intermédiaire. La chercheuse démontre que le multiplicateur du secteur manufacturier est généralement plus élevé que les multiplicateurs de la majorité des secteurs de services.⁵ Au Québec, une analyse similaire et plus récente montre que l'effet multiplicateur du secteur manufacturier est de 1,55.⁶ L'interprétation doit être comprise de manière correspondante à ce qui a été mentionné plus tôt : lorsqu'on

⁵ Elisa, Au (2004), *Importance du secteur manufacturier dans l'économie canadienne*, disponible sur le Web à l'adresse suivante : http://www.statcan.ca/francais/research/11F0024MIF/pdf/papers/2-c.au_f.pdf.

⁶ Direction des statistiques économiques et sociales de l'Institut de la statistique du Québec.

augmente la production d'un dollar dans le secteur manufacturier, c'est en fait 1.55 \$ qu'on ajoute au PIB total.

De plus, l'auteur de l'étude canadienne rappelle que :

« En outre, le secteur manufacturier détient la plus grande part des dépenses de R-D dans l'économie. Toute retombée du savoir résultant de la R-D n'est pas mesurée. Par conséquent, l'incidence du secteur sur l'économie peut être plus importante que celle mesurée par le multiplicateur ».⁷

Dans le même ordre d'idées, une analyse focalisant sur la valeur ajoutée induite par les entreprises manufacturières canadiennes et présentée à la fin 2006 par la Coalition des manufacturiers canadiens⁸, très impliquée dans les travaux du Comité fédéral permanent de l'industrie⁹ montre que, en moyenne, chaque dollar de valeur créé par une entreprise manufacturière génère 3,05 \$ d'activité économique.¹⁰

Par ailleurs, une part importante de l'emploi dans le secteur manufacturier est rattachée au secteur des services. Une étude d'une délégation de parlementaires français sur l'Union européenne chargée analysant entre autres les effets de la désindustrialisation montre que la part des emplois liés aux services dans le secteur industriel varie de 25 % (Portugal) à près 60 % (Pays-Bas). Le Québec se situe probablement quelque part dans cette échelle. Les auteurs de l'étude concluent que « la disparition de l'industrie manufacturière entraînerait obligatoirement celle du savoir-faire industriel et, par conséquent, des services qui lui sont attachés ».¹¹

Le MDEIE reconnaît l'apport du secteur manufacturier à l'activité en recherche et développement au Québec (60 %) et aux exportations (77 %). Mais l'influence de la performance en R-D et sur les marchés internationaux sur notre capacité à générer l'activité économique et la création de richesse à moyen et long terme, dans sa relation avec la performance du secteur manufacturier, n'est pas suffisamment démontré

⁷ Ibidem, p. 20.

⁸ Composé de : Manufacturiers et exportateurs du Canada, Association des industries aérospatiales du Canada, Association de l'aluminium du Canada, Association of Equipment Manufacturers, Association des fabricants de pièces automobile du Canada, Business and Institutional, Furniture Manufacturer's Association, Institute canadien de la santé animale, Association des industries canadiennes de défense et de sécurité, Association canadienne des fournisseurs de chemins de fer, Association canadienne des fabricants de produits chimiques, Association canadienne de produits de consommation spécialisés, Institut canadien des engrais, Association des fonderies canadiennes, Association canadienne de l'industrie des plastiques, Association canadienne de l'imprimerie, Association canadienne des producteurs d'acier, Association canadienne des constructeurs de véhicules, Association canadienne du ciment, Produits alimentaires et de consommation du Canada, Association des produits forestiers du Canada, Association canadienne de la technologie de l'information, Metals Service Center Institute, Électro-Federation Canada, Association minière du Canada, Association canadienne de l'industrie des médicaments en vente libre pour l'avancement des soins auto-administrés, Printing Equipment & Supply Dealers' Association of Canada, Association des chemins de fer du Canada, Association canadienne de l'industrie du caoutchouc.

⁹ Le Comité a entrepris une étude approfondie des défis auxquels est confronté le secteur manufacturier dans le but de présenter au gouvernement du Canada des recommandations précises sur les mesures à prendre pour aider le secteur à relever ces défis. Le gouvernement du Canada a répondu favorablement au rapport du Comité et entend faire suite à une très forte majorité des recommandations. La réponse du gouvernement est disponible sur le web à l'adresse suivante : [http://www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/vRTF/PublicationSpecialSpeciaux/\\$file/INDUf.pdf](http://www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/vRTF/PublicationSpecialSpeciaux/$file/INDUf.pdf)

¹⁰ Lettre transmise au Premier ministre Stephen Harper le 7 novembre 2006.

¹¹ Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne (2007), *Rapport d'information sur la politique industrielle européenne*, 20 février, p.18.

dans l'analyse du MDEIE. Il convient donc d'insister sur l'importance du secteur manufacturier et de mettre en évidence les préoccupations que suscite son effritement dans ce contexte.

1.4 Faire de l'avenir du secteur manufacturier une priorité...en continu et l'importance de ne pas se disperser dans l'établissement des priorités et des stratégies d'action

Pour montrer qu'on fait du secteur manufacturier une priorité, il faudra donner des moyens à la stratégie gouvernementale et non pas seulement tourner d'une autre façon ce qui existe déjà. Comme on dit en affaires, le « *walk the talk* » sera surveillé. Plusieurs actions ont été mises de l'avant ces dernières années par le gouvernement, dans des stratégies particulières (énergie, développement économique, recherche et innovation, international, etc.) ou dans des mesures budgétaires. Cela donne à l'occasion une impression d'éparpillement, sans plan directeur. La FCCQ souhaite que l'exercice entrepris par le gouvernement mène à une stratégie manufacturière qui soit dotée des moyens nécessaires pour répondre aux importants défis qu'elle cherche à relever, dans le respect des règles internationales qui régissent ces aspects de l'action gouvernementale bien entendu. Il importe aussi que l'effort soit suivi et mesuré dans le but non seulement que les actions porteuses soient mises efficacement de l'avant, mais également pour assurer la cohérence des actions futures. Bien sûr, la clé réside, au point de départ, dans l'identification des priorités.

Partie 2 : Les enjeux prioritaires : investissement, exportation et...productivité !

2.1 Inclure les questions liées à la productivité dans notre réflexion

La productivité devrait occuper une place centrale dans la présente réflexion. De même, elle devrait être au cœur des stratégies d'action qui seront mises de l'avant. Bien qu'elle soit complexe à aborder en raison des multiples dimensions qui la composent d'un point de vue macro et micro, la productivité constitue, au final, le facteur qui aura l'effet le plus important sur les succès ou les insuccès actuels et futurs des entreprises manufacturières québécoises. La productivité de notre économie représente l'élément-clé de l'amélioration de notre niveau de vie. Toute stratégie, qu'elle touche l'investissement ou notre capacité à exporter plus, devra donc viser à accroître la productivité de l'économie en général et des entreprises en particulier.

Or, le Québec affiche du retard à ce chapitre. Une étude récente réalisée par la Banque TD le confirme sur la base du modèle d'analyse développé par l'Institute for Competitiveness and Prosperity (Ontario), notre niveau de vie demeure inférieur à celui de nos voisins, notamment les Ontariens et les Américains, et ce, même si une plus grande proportion de notre population est en âge de travailler.¹² L'écart correspond en moyenne à 6 300 \$ par habitant comparativement à la moyenne canadienne. Bref, selon l'étude, si nous sommes moins riches que nos voisins, le retard accumulé au fil des ans en matière de productivité générale du travail en est une des raisons.

La productivité du secteur manufacturier québécois a mérité une attention particulière ces dernières années. Au milieu des années 1990, certaines études gouvernementales, à partir de résultats très agrégés, montraient un retard du secteur manufacturier québécois comparativement à l'Ontario. Des analyses plus poussées ont par la suite permis de modérer les conclusions des études précédentes en distinguant les aspects liés à la structure industrielle québécoise (la productivité de certains secteurs importants au Québec est moins forte que celle d'autres secteurs) et à la taille des entreprises (les grandes entreprises

¹² Banque TD, *Convertir les atouts du Québec en une prospérité accrue*, disponible sur www.tdbank.com/economics.

affichent en général un niveau de productivité supérieure et le secteur manufacturier québécois se caractérise par une importance plus grande des PME).

L'une de ces études a été préparée par Robert Gagné, Simon Landry et Michel Patry du CIRANO pour le ministère des Finances du Québec. Les auteurs insistent toutefois sur l'importance de ne pas se laisser piéger par les résultats de leur étude.

« Ces résultats, quoiqu'ils puissent sembler rassurants, ne diminuent en rien le fait que la productivité du secteur manufacturier canadien est nettement inférieure à celle du secteur manufacturier américain. Il importe donc aux gouvernements au Canada, incluant celui du Québec, de mettre en place les réformes nécessaires (...) comme l'ont fait d'autres gouvernements ailleurs dans le monde, de manière à favoriser une plus grande croissance de la productivité, celle-ci étant incontestablement à la base de la croissance économique des pays et du niveau de vie des individus ». ¹³

Cela ne fait plus débat. Dans le rapport préparé en 2006 par les Partenaires pour la compétitivité et l'innovation sociale (groupe de travail ayant été nommé lors du Forum des générations), on lit :

« La question de l'amélioration de la productivité interpelle fortement notre société dont l'économie est ouverte et constamment exposée à la concurrence internationale, particulièrement dans le secteur manufacturier. Les économistes s'entendent d'ailleurs pour dire que le niveau de vie d'une société, mesuré selon sa production globale par habitant, s'explique principalement par la productivité de son économie. (...) Même si la productivité n'est pas le seul facteur d'amélioration de la compétitivité et du niveau de vie, il faut tout de même chercher à l'accroître ». ¹⁴

Il importe surtout de réaliser que tout le monde autour de nous travaille à améliorer sa productivité. Ne pas s'améliorer équivaut donc à reculer car, c'est toujours en la comparant que la productivité prend son sens, que ce soit pour un pays qui cherche à accroître sa croissance économique que pour une entreprise qui cherche à maintenir ses clients et à en trouver de nouveaux.

Il en va de même pour la productivité des entreprises des autres secteurs de notre économie. Le lien entre le secteur manufacturier et le reste de l'économie a été démontré plus tôt. Des entreprises manufacturières fortes génèrent des retombées positives sur les entreprises du secteur des services (revenus, valeur ajoutée, emplois, etc.). La relation entre le secteur manufacturier et le reste de l'économie, aux yeux des membres du comité, doit également être regardée à l'inverse : des entreprises plus productives dans les secteurs des services liés au secteur manufacturier contribuent au maintien et au développement des entreprises manufacturières. De ces secteurs, il va s'en dire que ceux de la construction, des banques et des assurances, du transport et de l'entreposage, du commerce de gros et du détail, de même que tout ce qui gravite autour du secteur public attirent particulièrement l'attention.

¹³ Robert Gagné, Simon Landry et Michel Patry (2003), *Le « retard » de productivité du Québec: constats et diagnostics*, CIRANO Project Reports 2005rp-13, CIRANO.

¹⁴ Partenaires pour la compétitivité et l'innovation sociale (2006), *Pour une compétitivité accrue et un dialogue social renforcé*, p. 7-8.

La faiblesse du dollar jusqu'en 2002 a peut-être eu pour effet de mettre en veilleuse l'importance d'accroître leur productivité pour certaines entreprises manufacturières. Le « coussin » donné par le dollar faible leur permettait de continuer à vendre leurs produits et à conserver des contrats dans leurs chaînes d'approvisionnement. Elles ont d'ailleurs bien tiré profit de la situation puisque le volume d'exportation au Québec a triplé au cours de la décennie 1990. Ce n'est donc pas à proprement parler par « paresse » que la productivité aurait été négligée : ces entreprises s'affairaient à vendre et à trouver de nouveaux clients. L'effet est cependant certain : elles doivent aujourd'hui redoubler d'efforts pour compenser les efforts ayant été investis ailleurs dans le passé.

2.2 Investissement manufacturier : la modernisation des équipements freinée par la réalité d'affaires, mais la clé demeure la volonté du dirigeant

Les investissements en modernisation et en acquisition d'équipements constituent un élément-clé dans l'accroissement de la productivité. De là, la préoccupation quant à la faiblesse de ceux-ci depuis les cinq dernières années, peu importe l'angle selon lequel on cherche à les analyser. La croissance de l'investissement en machines et équipements dans le secteur manufacturier a été de : - 1,2 % en 2005 et les prévisions sont de - 2,7 % en 2006.

Contrairement à ce qu'on aurait pu croire *a priori*, l'appréciation n'a ainsi pas engendré automatiquement un investissement accru en modernisation des équipements. Le prix de l'équipement importé des États-Unis (plus de 50 % des équipements importés par les manufacturiers proviennent de ce pays), qui est en effet plus bas grâce à l'appréciation du dollar canadien, n'est que la pointe d'un iceberg d'un ensemble de coûts représentant la valeur totale de l'investissement pour l'entreprise (formation, construction, coût du capital, etc.). De plus, les gestionnaires d'entreprises manufacturières sont clairs à ce sujet : les facteurs qui influent principalement sur ces investissements (capacité à générer des marges positives et confiance en l'avenir) pèsent beaucoup plus dans la balance que le prix de revient de l'équipement. L'appréciation du dollar et la concurrence féroce mettent les profits des manufacturiers et exportateurs sous pression et cela affecte les décisions d'investir. De plus, au cours des dernières années, les marges dans le secteur manufacturier ont été durement affectées par l'accroissement des coûts (énergie, transport, matières premières, taux d'intérêt, etc.). Or, il est généralement difficile, dans un monde en concurrence, de refiler cette hausse de coûts aux clients. Bref, la mauvaise performance en matière d'investissement n'est pas, aux regards des indicateurs qui comptent, surprenante. Elle n'en demeure pas moins préoccupante.

Or, la nécessité d'investir est claire. Les entreprises qui le font ont du succès, celles qui ne le font pas se rendent vulnérables. Ce n'est pas toujours l'incapacité ou l'environnement global qui explique l'inaction. Les dirigeants d'entreprises, au centre de ces décisions, sont le cœur de la solution ou, inversement, la source du problème. C'est avec eux donc qu'il faudra travailler. C'est vers eux que les stratégies devront être destinées; c'est à eux que les signaux devront être envoyés.

En ce qui concerne l'investissement étranger réalisé au Québec, pour étoffer l'analyse du MDEIE et celle de la FCCQ dans sa stratégie économique « Pour un Québec gagnant », la situation des filiales mérite d'être placée en haut de la liste des priorités. Les décisions de ces multinationales (pour une nouvelle implantation ou pour accorder de nouveaux mandats à une filiale déjà installée au Québec) sont susceptibles d'être influencées négativement par l'appréciation du dollar notamment : l'investissement au Canada devient tout simplement moins rentable qu'avant et donc plus rentable ailleurs. Avec un coût d'investissement qui s'accroît, il est inévitable que les entreprises se demandent pourquoi produire au Québec alors qu'elles exportent la majorité de leur production aux États-Unis. Cette dimension sera

évidemment à considérer, dans le déploiement des stratégies, lorsqu'il sera question de soutenir les dirigeants de ces filiales québécoises dans leurs actions de démarchages au sein de leurs bureaux corporatifs.

2.3 Investissements en R-D et en formation : mieux comprendre la réalité des entreprises, mieux s'adapter à leurs besoins et mieux en saisir les déterminants

Des industriels hésitent parfois à investir en R-D de même que dans la formation d'une main-d'œuvre mobile avec leur argent propre. Ils hésitent à investir en recherche et développement parce que le retour sur investissement pour leur seule entreprise est plus qu'incertain. Ils craignent que les investissements en formation soient perdus à la concurrence, les employés plus employables pouvant quitter l'entreprise qui a investi dans leur employabilité sans compensation pour cet investissement. Globalement, la recherche et le développement sont très rentables, mais individuellement, entreprise par entreprise, l'écart de rendement de cet investissement est important. Il importe donc que les gouvernements continuent à encourager davantage ces activités que les entreprises ne privilégieraient pas sans ces encouragements.

En matière d'investissement en R-D, dont la bonne performance québécoise s'explique en grande partie par la R-D industrielle (60 %), il importe d'en faire davantage car ralentir en ce domaine signifie reculer. De là l'importance de bien aligner les soutiens existants afin qu'ils répondent plus adéquatement à la demande. Le soutien à la R-D et à l'innovation se fait en général en mode « *push* » ou « *supply-side* » et la récente stratégie québécoise sur la recherche et l'innovation le confirme en injectant des sommes importantes à l'amélioration des mécanismes de transferts de l'offreur d'innovation ou de développement technologique au demandeur (l'entreprise). Or, l'inverse gagnerait à être favorisé (« *pull* » ou « *demand-side* »). Pensons seulement aux besoins en veille et adaptation technologique (des entreprises) par rapport à l'offre de conception et de développement technologique. L'innovation correspond ainsi également tant à la mise en place de nouvelles méthodes de fabrication de produits ou de prestation des services qu'à la gestion d'une entreprise.

Aussi, selon une étude menée par Statistique Canada, les entreprises orientées vers l'exportation sont plus déterminées à investir dans leurs stratégies de R-D et d'innovation que les entreprises qui axent leur production sur le seul marché intérieur.¹⁵ Cette étude précise que les entreprises canadiennes orientées vers l'exportation sont tout aussi novatrices que les entreprises étrangères exécutant leurs activités au Canada. Ces constats valent certainement tout autant pour le Québec. Ainsi, la décision de se lancer dans le commerce extérieur détermine énormément la capacité d'innovation et de R-D des entreprises.

2.4 Commerce international du Québec : une situation inconfortable lorsqu'on analyse les deux aspects de la question (exportation et importation) et une perspective qui mérite d'être ajustée aux nouvelles réalités

Les entreprises manufacturières québécoises font face à d'importants défis qui affectent leur compétitivité internationale et, ainsi, leur capacité à vendre leurs produits ici comme à l'étranger. Cela a notamment entraîné plusieurs difficultés du point de vue des exportations. Dans son analyse, le MDEIE présente bien certains de ces résultats : baisse des exportations dans plusieurs industries, baisse du nombre d'exportateurs, recul sur les marchés américains, etc.

¹⁵ John Baldwin et Petr Hanel, Les multinationales et le processus d'innovation au Canada, Division de l'analyse micro-économique, document de recherche no 151, juin 2000, Statistique Canada.

Un signal inquiétant touche notre capacité à tirer profit de l'ouverture des marchés mondiaux et de l'émergence de nouveaux marchés. On l'a vu plus tôt, l'un des indicateurs de cette capacité est dans le rouge. La balance commerciale québécoise est en déficit, ce qui est à la fois médusant et douloureux économiquement pour une petite économie ouverte comme celle du Québec. La faute ne peut être entièrement mise sur les épaules de la Chine et des autres économies en émergence.¹⁶ Pas entièrement mais en partie tout de même. En termes absolus, l'impact des pays émergents sur le Québec est relativement limité même si les importations qui en origine ont plus que triplé depuis 1998. L'impact est limité compte tenu des ordres de grandeur en cause : moins de 15 % des importations québécoises viennent des pays émergents.

Cette proportion est par contre en progression rapide : la part des importations chinoises, mexicaines, brésiliennes, russes et indiennes dans les importations totales du Québec est passée de 7,1 % à 14,8 % entre 1998 et 2005. Mais c'est lorsqu'on regarde la situation d'un point de vue dynamique que l'inconfort des industriels peut être encore mieux compris. Ces mêmes Chine, Mexique, Brésil, Russie et Inde ne constituent la destination que de 2,5 % des exportations totales du Québec en 2005, en hausse de moins d'un point de pourcentage depuis 1998 (1,6 %). Autrement dit, le secteur manufacturier québécois supporte l'effet de concurrence des pays émergents, sans pour le moment tirer parti de l'effet de demande attendu. Sans parler de l'effet de cette concurrence sur nos principaux marchés, aux États-Unis, où la part de marché du Québec dans les importations américaines ne cesse de diminuer alors que celle de la Chine par exemple a plus que quadruplé au cours des dix dernières années.

Et l'inconfort grandit lorsque cette dynamique est discutée avec les dirigeants de ces entreprises. Ces pourcentages reflètent des variations dans les échanges commerciaux en termes de dollar. Comme les prix des produits d'importations venant de Chine et des autres pays émergents sont en général beaucoup plus bas, l'effet en ce qui concerne la quantité de produits est encore plus fort.

Aussi, parle-t-on souvent de l'exportation comme le simple fait de vendre un produit ou un service à un consommateur situé à l'étranger. De là, l'importance accordée souvent à percer les marchés étrangers (nouveaux) dans le but d'accroître nos exportations. Cette réalité demeure, mais elle ne peut être la seule vision de l'exportation. Maintenant, la capacité à devenir fournisseur de donneurs d'ordres ou fournisseur de grands détaillants joue un rôle de plus en plus grand dans l'explication de nos volumes d'exportation. Le développement d'affaires à l'international prend donc un sens nouveau pour de plus en plus d'entreprises. Cela est d'autant plus juste lorsqu'on considère l'accroissement des possibilités en matière d'impartition à l'étranger (*outsourcing*).

Les réseaux d'entreprises constituent également une clé du succès dans le développement international de plusieurs entreprises. Ils impliquent une mobilisation des gens d'affaires eux-mêmes, selon une approche d'affaires. Les développements de contacts par les pairs, les réseaux des clients des entreprises, les possibilités d'ouverture de marchés potentiellement offertes par les exportateurs québécois chevronnés doivent être mises à contribution pour les entreprises. Ce maillage favorisera une capacité accrue à commercialiser les produits d'entreprises déjà exportatrices et d'autres qui pourraient le devenir. Cela est d'autant plus nécessaire dans le contexte où l'on sait que seulement 4 % des entreprises exportatrices (381) contribuent pour 77 % du total des exportations québécoises. Bref, il n'y a pas que les plus petites

¹⁶ Pour les besoins de ce texte, les économies en émergence retenus sont les BRICs (Brésil, Russie, Inde et Chine) auxquels a été ajouté le Mexique.

entreprises qui doivent accentuer les efforts à l'international. Les moyennes et nombre de grandes, dont la gestion des fonctions opérationnelles et marketing notamment est en général mieux développée, doivent également œuvrer en ce sens.

La FCCQ a toujours travaillé activement au maintien et au développement des relations commerciales internationales du Québec par son travail sur les corridors de commerce notamment (New York et Nouvelle-Angleterre). De même, la FCCQ a soutenu la conclusion de l'Accord de libre-échange canado-américain et ce qui l'a suivi, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Il en sera question plus loin, dans la partie suivante.

Partie 3 : principaux objectifs et pistes d'action

Le Comité manufacturier de la FCCQ souhaite adopter une approche focalisée en proposant des pistes d'action qui évitent le dispersement. De nombreuses possibilités ont été mises de l'avant, tant par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) dans les documents fournis au Conseil des partenaires économiques que par les membres du Comité tout au long de nos discussions. De l'ensemble de ces actions proposées, les actions retenues sont en nombre limité. Il y en aurait d'autres, bien entendu. Elles auront l'occasion d'être mises de l'avant plus tard, après que celles retenues seront réalisées.

Les actions concernent tant les entreprises elles-mêmes que le gouvernement. Les membres du Comité sont d'avis que les solutions ne peuvent venir du gouvernement à lui seul.

En effet, les membres du Comité partent du principe que, avant tout, ce sont les entreprises manufacturières et leurs actions qui feront leurs succès, généreront la croissance de leur entreprise et de l'emploi. Le rôle du gouvernement n'est pas d'interférer dans ce processus, mais plutôt de créer les conditions susceptibles de les encourager à y parvenir. Pour mettre en place ces conditions de succès, l'action gouvernementale doit être consacrée à l'accroissement de l'investissement, à l'encouragement à l'innovation, à la réduction des coûts de conformité aux politiques gouvernementales et le non alourdissement du fardeau réglementaire ainsi qu'à la facilitation du commerce sur nos principaux marchés (domestiques et internationaux).

De même, les membres du Comité tiennent à ce que l'action gouvernementale pour soutenir les entreprises manufacturières se limite aux actions les plus efficaces. Ainsi, ils souhaitent qu'elle se conçoive et se mette en œuvre suivant trois principes de base : la simplicité (de l'intention à son application), la limpidité (de l'application au résultat) et la stabilité (du résultat à sa prévisibilité).

Après avoir enrichi la réflexion de la réalité manufacturière québécoise par le partage de points de vue et d'expériences et identifié les enjeux prioritaires, les membres du Comité ont défini trois grands objectifs à partir desquels découlent les pistes d'actions qu'ils proposent :

1. Accroître la conscientisation sur l'importance du secteur manufacturier et la compétitivité des entreprises manufacturières;
2. Accroître l'investissement en modernisation des équipements et en innovation (produits et processus);
3. Accroître les parts de marché des entreprises québécoises en renforçant leur positionnement dans les chaînes d'approvisionnement domestiques et internationales.

3.1 Objectif 1 : Accroître la conscientisation sur l'importance du secteur manufacturier et la compétitivité des entreprises manufacturières

Une préoccupation importante ressort des discussions des membres du Comité et est reflétée dans les propos des sections précédentes du rapport : la faible conscientisation sur l'importance du secteur manufacturier pour l'économie québécoise et le manque de sens des responsabilités à l'égard de la compétitivité de ce secteur. Pour y remédier en étant en mesure de mieux comprendre et d'agir en continu aux défis qui affectent ces entreprises, les membres du Comité proposent certaines actions immédiates. Ces actions permettront : a) une meilleure coordination des réponses en vue d'améliorer l'environnement dans lequel évoluent les manufacturiers; b) une meilleure communication entre les représentants gouvernementaux et les leaders du secteur manufacturier; et c) une plus grande cohésion des entreprises manufacturières entre elles et avec leurs principaux partenaires d'affaires.

3.1.1 Action 1 : Mettre sur pied un Conseil du secteur manufacturier...

composé de dirigeants d'entreprises manufacturières québécoises de toutes les régions et de toutes les tailles qui se rapporterait directement au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et sur lequel siègeraient des représentants des ministères de l'Emploi et de la Solidarité sociale, des Finances, du Revenu, de l'Éducation, des Affaires municipales et des Régions et des Ressources naturelles. La sélection des membres industriels de ce Conseil gagnerait à ce faire à partir de recommandations venant d'organisations représentatives. La FCCQ entend contribuer en ce sens.

Le Conseil du secteur manufacturier aurait pour but premier de permettre aux ministères dont les actions affectent l'environnement d'affaires dans lequel évoluent les entreprises manufacturières d'être branchés en permanence sur ce qui touche la compétitivité de ces entreprises.

Il favorisera également une meilleure compréhension des défis et une plus grande simplicité, une plus grande limpidité et une plus grande stabilité dans la conception et la mise en œuvre des mesures existantes et futures destinées à les aider à les relever.

Déjà, le Comité manufacturier de la FCCQ a identifié des exemples où une plus grande simplicité, limpidité et stabilité de l'action gouvernementale apparaissent nécessaires. Ceux-ci touchent notamment les domaines :

- *de l'investissement.* La complexité de compréhension et d'application de crédits visant à pallier les effets négatifs d'une fiscalité peu incitative à la modernisation des équipements par exemple;
- *de l'innovation.* L'accent n'est pas suffisamment mis sur les besoins des entreprises, en particulier des PME misant souvent sur l'innovation par des investissements en adaptation technologique de leurs produits ou de leurs équipements de fabrication plutôt que par la recherche et le développement de nouvelles technologies et;
- *du soutien à l'amélioration de la productivité.* Plusieurs mesures de soutien aux entreprises individuelles existent, mais l'accent n'est pas suffisamment mis sur une plus grande intégration des chaînes d'approvisionnement et sur le resserrement des liens entre les donneurs d'ordre et les fournisseurs qui montrent pourtant à ce chapitre des résultats impressionnants.

La composition de ce Conseil devra aussi se faire dans un souci d'inclure des dirigeants de filiales d'entreprises étrangères implantées au Québec dont la réalité diffère des entreprises dans lesquelles les

décisions sont prises au Québec. La structure décisionnelle et de concurrence intra-entreprise menant à des octrois de capitaux pour l'expansion ou la modernisation de même qu'à l'octroi de mandats de recherche ou de lignes de production mérite d'être mieux comprises afin de soutenir plus efficacement les efforts menant au succès de ces « démarcheurs » (c'est-à-dire ces dirigeants de filiales) dans leurs actions et représentations auprès de leur siège social.

3.1.2 Action 2 : Faire du Comité manufacturier de la FCCQ un Comité permanent et ouvrir un poste au Conseil d'administration de la FCCQ à un représentant du secteur manufacturier...

afin de faire de l'avenir du secteur manufacturier un sujet de préoccupation constante pour la FCCQ et ses membres.

La FCCQ entend ainsi se donner les moyens de conscientiser l'ensemble de la communauté des affaires à l'importance du secteur manufacturier et de mobiliser l'ensemble de son réseau au renforcement de sa compétitivité. Les constats élaborés dans les sections précédentes sont clairs : les liens entre les entreprises manufacturières et les entreprises des autres secteurs sont importants et le succès des uns contribue au succès des autres. Dans une perspective de développement économique régional, cette réalité est, bien souvent, encore plus évidente.

À court terme, le Comité manufacturier de la FCCQ (composé de représentants de presque toutes les régions, incluant les ressources et les centrales) se penchera sur les enjeux entourant les aides fiscales aux régions-ressources en vue de chercher à développer un consensus en préparation aux travaux du Groupe de travail présidé par Robert Gagné. Les membres ont déjà identifié des éléments sur lesquels ils pourraient éventuellement se rallier. Les points de consensus se formuleraient autour des mêmes principes autour desquels se fonde l'ensemble de la réflexion des membres du Comité, soit la simplicité, la limpidité et la stabilité. Le Comité se penchera d'abord sur la question de la transition (d'ici 2009) pour ensuite discuter des années qui suivent. La FCCQ investira des efforts importants pour appuyer les travaux de ce Comité et a déjà accepté l'invitation du Groupe de travail à venir lui formuler des recommandations. Elle entend aussi susciter l'intérêt chez ses chambres de commerce et entreprises membres à participer aux consultations afin que la réflexion soit la plus riche et la plus complète possible.

3.2 Objectif 2 : Accroître l'investissement en modernisation des équipements et l'innovation (produits et processus)

L'investissement en équipement et l'innovation constituent, aux yeux des membres du Comité et selon de nombreuses études, des facteurs clés améliorant la productivité et la compétitivité des entreprises manufacturières. Il devient alors évident que des efforts importants doivent y être consacrés, d'autant plus lorsque l'on considère la contre-performance de l'investissement manufacturier ces dernières années. Le Comité a donc consacré beaucoup d'efforts à identifier certaines actions devant être mises de l'avant. Ces actions ont pour but de : a) montrer un engagement à l'égard de la levée des obstacles à l'investissement manufacturier; b) envoyer un signal clair aux entreprises sur la nécessité d'investir dès maintenant; et c) mobiliser l'ensemble des entreprises autour de l'importance de développer une culture de la performance et de l'innovation.

3.2.1 Action 1 : Abolir immédiatement la taxe sur le capital pour les entreprises manufacturières...

afin de retirer ce frein à la compétitivité des entreprises manufacturières québécoises qui sont en concurrence avec des entreprises qui n'ont pas à supporter une telle pression fiscale. Il s'agit de l'équivalent annuel d'environ 800 millions de dollars en pertes de recettes fiscales qui pourraient cependant

être compensées par un accroissement de l'investissement et de l'activité économique. Le calendrier d'élimination actuel de cette taxe s'échelonne sur une période trop longue compte tenu de la situation vécue par les entreprises manufacturières et les changements survenus à ce calendrier dans le passé ont porté atteinte au principe de stabilité de l'action gouvernementale en matière d'investissement.

Éliminer la taxe sur le capital immédiatement pour les entreprises manufacturières aurait un effet potentiellement double. D'abord, cela aurait un effet positif sur l'investissement, en particulier pour la modernisation des équipements, puisque cette taxe est reconnue comme un frein à celui-ci en augmentant le coût de tout projet. Des projets qui ne sont pas mis en route en raison de ce « *sur-coût* » pourraient ainsi voir le jour, alors que d'autres déjà en route pourraient être bonifiés d'au moins l'équivalent de celui-ci, non seulement mesuré pour l'an 1, mais tout au long des premières années du cycle de vie de l'équipement installé.

Ensuite, cela permettrait aux entreprises manufacturières d'être davantage compétitives sur leur prix de vente, compétitivité-prix durement affectée comme on le sait par la concurrence internationale et à l'appréciation du dollar. Cet effet ne se transmettrait pas toujours sur le prix de vente au consommateur, mais des scénarios sont plausibles. D'abord, les entreprises commerciales québécoises seraient en mesure d'acheter davantage de produits fabriqués ici à prix égal plutôt que de les importer. Le consommateur ne verrait peut-être pas la différence, mais les finances publiques bénéficieraient du maintien d'emplois et d'activités économiques. Ensuite, les entreprises manufacturières québécoises dont les produits ne sont pas soumis à la concurrence internationale baisseraient leur prix d'un montant équivalent à ces baisses de taxes sous la pression de la concurrence interne, faisant bénéficier les consommateurs de ces baisses. Enfin, les entreprises manufacturières québécoises seraient en mesure d'exporter davantage, assurant ainsi le maintien voire la création d'emplois au Québec. Les finances publiques bénéficieraient, comme dans le premier cas, de cette activité économique accrue.

Les membres du Comité sont conscients des efforts récents du gouvernement visant à atténuer les effets négatifs de la taxe sur le capital sur les nouveaux investissements notamment avec le crédit de taxe de 10 % sur les investissements applicables à certaines classes d'amortissement. Ils reconnaissent également que des difficultés d'application d'une élimination de la taxe pour un seul secteur d'activités puissent survenir.

Ils craignent néanmoins que la complexité à comprendre l'effet de la mesure sur leur prise de décision et les complexités liées à son application soient susceptibles d'en réduire la portée. Des membres du Comité, pourtant parties prenantes des décisions d'investir dans leurs entreprises, ont même admis ignorer l'existence de la mesure. « Le fiscaliste est sans doute au courant, mais je vais l'apprendre beaucoup plus tard, si je l'apprends », comme le disait l'un d'eux. Autrement dit, bien qu'intéressante dans son intention, la mesure ne répond pas à l'exigence de simplicité à laquelle tient le Comité. De plus, la mesure ne permet pas de reconnaître les efforts d'investissement passés des entreprises qui leur ont permis d'améliorer leur productivité et leur compétitivité.

Les membres du Comité souhaitent donc qu'avec l'abolition de la taxe sur le capital, ce crédit se transforme en un véritable crédit d'impôt à l'investissement (plutôt qu'un simple crédit de taxe qui annule la contrainte appliquée par ailleurs), susceptible de stimuler l'investissement dont le secteur manufacturier a grandement besoin. C'est donc cette voie que les membres du Comité privilégient.

Si, malgré tout, le gouvernement tient à poursuivre dans la voie du crédit de taxe d'ici l'élimination prévue de la taxe sur le capital pour 2011, deux choses seront essentielles : a) une hausse du niveau du crédit (possiblement autour de 20 % en se référant à l'exemple du Manitoba et aux calculs actuels du ministère des Finances présenté dans les budgets 2006-2007 et 2007-2008) afin d'éliminer complètement la charge fiscale de la taxe sur le capital et b) la mesure devra être accompagnée d'une stratégie de promotion plus agressive afin qu'elle soit beaucoup mieux connue de ceux qui prennent les décisions.

Par ailleurs, la fiscalité globale appliquée aux entreprises manufacturières d'autres pays en concurrence avec le Québec mériterait d'être évaluée de manière approfondie. Les pays en émergence devraient être regardés attentivement, de même que les états américains où des changements à la fiscalité peuvent être régulièrement apportés.

3.2.2 Action 2 : Mobiliser les entreprises manufacturières autour de l'importance d'investissement dans la modernisation, l'innovation et la performance.

Le climat d'affaires est actuellement parsemé d'incertitudes, ce qui a certainement pour effet de freiner les intentions d'investir des entreprises. Aux facteurs ralentissant l'investissement mentionnés plus tôt qui touchent particulièrement les entreprises manufacturières (dollar, concurrence, déplacement mondial de l'activité industrielle, hausses des coûts de production, profitabilité sous pression, croissance économique aux États-Unis, etc.) s'en ajoutent d'autres qui touchent l'ensemble de l'économie québécoise, comme la relève d'entreprises et les pénuries de main-d'œuvre spécialisées.

Or, la nécessité d'investir, d'innover et de performer est plus criante que jamais. Les entreprises qui le font ont du succès, celles qui ne le font pas se rendent vulnérables. Tout simplement. Et ce n'est pas toujours l'incapacité ou l'environnement global qui explique l'inaction. Les dirigeants d'entreprises, au centre de ces décisions, sont le cœur de la solution ou, inversement, la source du problème. Il importe donc de travailler à les sensibiliser afin que s'instaure une « culture d'investissement, d'innovation et de performance » dans leur entreprise.

Les sources de cette mobilisation sont nombreuses. D'abord, le gouvernement a un rôle important à jouer en valorisant ces entreprises qui innovent, tant dans le discours que dans celui des actions. *Comment ?* Notamment en s'assurant que le système public de soutien à l'innovation (CRIQ, centres de transferts technologiques, universités, etc.) soit davantage à l'écoute des entreprises et de leur réalité. La veille technologique et l'adaptation des technologies existantes sont au cœur des préoccupations de nombreuses PME et les stratégies des « *smart followers* » sont souvent des exemples à suivre. Cependant, ils peinent à se faire reconnaître. Comme le disait l'un des membres du Comité :

« Dans nos entreprises, compte tenu des besoins financiers importants que cela nécessite, on ne recherche et développe pas, on adopte et on adapte. Mais cela implique souvent des besoins importants en formation pour du personnel non formé pour ces processus ou ces créneaux d'affaires que nous développons. C'est ça pour nous l'innovation, tout cet ensemble. L'aide externe n'est pas adaptée pour bien nous soutenir globalement dans cette démarche. Elle est souvent morcelée entre différents intervenants, ce qui complique la tâche et, malheureusement, peut en décourager certains ».

Ainsi, les programmes de soutien à la R-D et à l'innovation doivent focaliser davantage sur l'innovation ainsi que sur les démarches et les technologies favorisant l'accroissement de la productivité. Il est nécessaire de simplifier l'accès à ces programmes pour les entreprises, en particulier pour les PME. Le Comité

manufacturier de la FCCQ continuera de se pencher sur cette question complexe au cours des prochains mois et entend travailler avec le gouvernement pour atteindre ces objectifs. Il s'agit d'un élément jugé essentiel pour une stratégie manufacturière.

Ensuite, des regroupements d'entreprises comme la FCCQ doivent assumer un leadership fort dans ces efforts de sensibilisation et de valorisation. Le membership distinctif de la FCCQ, qui regroupe des entreprises de tous les secteurs présents dans toutes les régions, constitue une clé du succès certaine dans une telle démarche puisque seraient réunies, autour d'entreprises manufacturières, toutes les entreprises avec qui celles-ci travaillent (entreprises commerciales, services financiers, comptables, juridiques, logistiques, transports, etc.). Mieux travailler ensemble, en comprenant mieux la réalité et les opportunités et en partageant les meilleures pratiques transférables d'un secteur à l'autre, contribuera à rendre le secteur manufacturier plus compétitif comme l'ensemble des entreprises de la chaîne. *Comment ?* Notamment par la reconnaissance de ces pratiques (Mercuriades par exemple), l'organisation d'ateliers ainsi que par une stratégie de communication axée autour de ces messages, supportée par des activités.

Enfin, les entreprises elles-mêmes peuvent jouer un rôle important, en particulier les donneurs d'ordre dans leurs relations avec leurs fournisseurs. Il est démontré que, notamment par des cas vécus par des représentants d'entreprises membres du Comité, l'implication des grandes et moyennes entreprises dans un processus d'amélioration et de rehaussement de la volonté et la capacité d'innovation chez leurs fournisseurs constituent un facteur déterminant de succès pour de nombreuses PME. Non seulement, cela leur permet de mieux servir cette entreprise cliente, mais aussi bien souvent, d'être en mesure de trouver de nouveaux débouchés chez d'autres. Bref, ce n'est pas strictement par sens du devoir que ces pratiques s'opèrent, mais aussi par intérêt économique. Les exemples doivent se multiplier au Québec. La responsabilisation des grandes et moyennes entreprises dans le développement des entreprises de leur chaîne d'approvisionnement doit donc être reconnue, valorisée et encouragée.

Comment ? Notamment par le développement de programmes d'aide financière et technique « customisés » pour les fournisseurs et par des avantages fiscaux pour les donneurs d'ordre impliqués pour susciter l'intérêt à embrasser la démarche et pour reconnaître les externalités positives que cela apporte sur le plan du développement économique et régional.

3.2.3 Action 3 : Soutenir les entreprises qui brevètent des produits ou des procédés en inversant le fardeau de la preuve en matière de dumping et en soutenant davantage les entreprises victimes de contrefaçon (en collaboration avec le gouvernement fédéral).

Plusieurs entreprises victimes de *dumping* se retrouvent souvent devant la difficulté à devoir démontrer que l'entreprise concurrente est en faute. Cela n'est pas toujours évident, *a fortiori* puisque celle-ci opère depuis l'étranger. Le coût et le délai de la démarche en découragent plusieurs, voire entraîne la fermeture de leurs opérations avant que ne survienne le règlement. Aux États-Unis, le fardeau de la preuve est inverse, ce qui a pour double effet de : a) faciliter les démarches et les recours des entreprises « victimes »; et b) décourager ce genre de pratiques.

En matière de contrefaçon ou de vol de propriété intellectuelle, il est nécessaire de soutenir davantage les entreprises dans leurs démarches. D'ailleurs, bien qu'il s'agisse d'un excès qu'il faudrait chercher à prévenir chez les entreprises québécoises et canadiennes, la stratégie du « brevet défensif » est devenue une pratique commerciale courante chez les Américains.

Le gouvernement québécois doit donc entamer des démarches auprès du gouvernement fédéral afin de revoir les façons de faire en matière de *dumping* ainsi que la réglementation touchant les brevets dans le but de soutenir les entreprises d'ici dans leurs démarches légitimes de faire respecter leurs droits commerciaux sur leurs marchés, leur propriété intellectuelle et de les protéger davantage contre ce type de pratiques. De même, le gouvernement canadien devra exercer une vigilance constante et appuyer ses entreprises qui sont affectés par la mise sur pied de barrières commerciales abusives visant à réduire leur accès sur certains marchés étrangers.

3.3 Objectif 3 : Accroître les parts de marché des entreprises québécoises en renforçant leur positionnement dans les chaînes d'approvisionnement domestique et internationales

Seulement 381 entreprises expliquent 77 % du total des exportations québécoises! Certes, ce nombre n'inclut pas les exportations indirectes (les composantes fabriquées ici entrant dans le produit exporté par une autre entreprise québécoise), mais il n'en demeure pas moins préoccupant. L'intégration aux chaînes d'approvisionnement mondiales est de plus en plus un vecteur fort de notre capacité à exporter et l'on doit chercher continuellement à la développer.

Le soutien gouvernemental en matière de développement de marchés a des limites naturelles, notamment en raison des exigences de non-discrimination qui le contraignent et de son inexpérience relative de la réalité concrète du monde des affaires. Mais il existe des possibilités sur lesquelles il importe de capitaliser.

Les membres du Comité proposent en ce sens des actions visant à : a) moderniser l'approche du gouvernement québécois en matière de soutien à la croissance internationale des entreprises et à l'exportation; b) tirer profit des connaissances et expériences des exportateurs chevronnés en s'appuyant sur les efforts passés d'intégration de filières industrielles; et c) générer davantage de retombées des efforts d'intégration économique soutenus par le secteur associatif et les entreprises privées.

3.3.1 Action 1 : Poursuivre les efforts visant à renforcer le développement international des filières industrielles québécoises et l'intégration aux chaînes d'approvisionnement mondiales...

afin de reconnaître l'effet structurant des plus grandes entreprises tout en permettant de diversifier le nombre d'exportateurs québécois, en particulier chez les PME. Ces stratégies visent certainement à renforcer la compétitivité de l'ensemble des entreprises faisant partie de la filière. Mais elles représentent des opportunités de partages de connaissances et d'expériences par les pairs sur lesquels il faut miser.

La facilitation de ces partages doit être améliorée afin de tirer profit des efforts de maillages concrétisés dans le passé. Les missions économiques de filières à des foires ou des salons apparaissent sans doute comme des actions à multiplier, d'autant plus si l'on tient compte des expériences de plus en plus concluantes dans les secteurs aéronautique et biopharmaceutiques par exemple.

Aussi, l'approche de soutien aux entreprises en matière de commercialisation internationale doit-elle être davantage adaptée aux réalités d'affaires et industrielles du XXI^e siècle en cherchant à soutenir les entreprises dans leur insertion aux grandes chaînes d'approvisionnement mondiales. Cela se fait, non seulement par la mise en valeur de l'expérience des pairs et une meilleure utilisation de celle-ci, mais aussi par le développement d'une capacité de veille proactive sur l'évolution de ces chaînes et des opportunités d'affaires qu'elles peuvent offrir aux entreprises d'ici.

La mise sur pied d'un Centre de veille commercial international chargé de répertorier ces évolutions et ces opportunités de même que de soutenir les entreprises dans leurs efforts de conformité aux exigences de grands donneurs d'ordre d'ici, comme d'ailleurs dans le monde, représenterait une belle occasion pour le gouvernement d'adapter ses efforts dans le domaine international. Les retombées relatives aux ventes à l'exportation et de diversification du nombre d'exportateurs seraient forcément positives.

3.3.2 Action 2 : Accroître les efforts visant à accentuer le renforcement des corridors de commerce existants et les initiatives visant à en développer de nouveaux...

puisque ces efforts sont justement destinés à promouvoir l'intégration de chaînes d'approvisionnement nord-américaines. Cette intégration est aujourd'hui incontournable et constitue sans aucun doute un avantage comparatif mondial duquel le Québec tire profit. Le potentiel est encore considérable.

La FCCQ est à même de constater les effets positifs de telles démarches puisqu'elle travaille activement depuis plusieurs années au maintien et au développement des relations commerciales internationales du Québec par son travail sur des corridors de commerce notamment (New York et Nouvelle-Angleterre). La fluidité des échanges et la meilleure intégration des chaînes d'approvisionnement ont toujours été une source de préoccupation de la FCCQ comme le démontre l'ensemble des démarches mises de l'avant à la suite des attentats du 11 septembre et de la montée de l'enjeu sécuritaire aux États-Unis dans le but de faciliter les passages à la frontière et la rapidité des flux transfrontaliers.

LA FCCQ appuie le gouvernement du Québec dans son accord avec la province de l'Ontario. D'ailleurs depuis plus d'un an, la FCCQ s'est rapproché de la Chambre de commerce de l'Ontario et une entente similaire à celle signée du côté de l'état de New York et du Vermont devrait permettre une meilleure connaissance de part et d'autre des opportunités qu'offrent les deux marchés, un peu dans le même esprit que l'accord qui fut signé au cours de l'année par la province de l'Alberta et la Colombie-Britannique. Ce corridor permet aussi l'accès avec plus de flexibilité et de fluidité vers le Midwest américain, qui est un bassin extrêmement lucratif pour les entreprises qui y oeuvrent déjà et qui pourront entraîner à leur suite de nouveaux joueurs québécois, ce qui devrait améliorer notre performance à l'exportation.

Par ailleurs, la FCCQ applaudit l'initiative du Premier ministre du Québec et le ministre du Développement économique, de l'exportation et de l'innovation et de l'Exportation pour établir un accord de libre-échange transatlantique entre le Canada et l'Union européenne, qui générerait des retombées économiques très positives pour le Québec. Au cœur de ces dossiers, certes la mobilité de la main-d'oeuvre, l'importance de la reconnaissance des compétences et le libre marché de nos produits et services seront autant d'atouts qui permettront aux acteurs économiques québécois de profiter pleinement des promesses de la mondialisation.

Conclusion

L'approche proposée ici par la Fédération illustre l'esprit et la lettre de la Vision économique de la FCCQ. En effet, rappelons que dans une « économie globalisée, le champ de la croissance économique se trouve dans l'entreprise; Si la prospérité du Québec repose sur ses atouts, ces derniers ne seront des avantages que s'ils s'appuient sur un regain de compétitivité; La concertation continue des partenaires économiques fera du Québec un Québec gagnant ».